

Le CONTRAT d'INCLUSION dans l'emploi (CIED)



Destiné à faciliter l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA de l'Allier, ce contrat offre une aide à leur embauche dans le secteur marchand à temps plein ou à temps partiel (26 heures hebdomadaires de travail minimum). Il s'accompagne d'une aide financière de 5 000 € pour un CDD de 12 mois ou un CDI. L'aide est versée en 2 fois : après validation de la période d'essai et après 6 mois au sein de l'entreprise.

L'entreprise bénéficie d'un accompagnement dans ses besoins de recrutement.

Allier
le Département



Les employeurs concernés

Tout employeur relevant du champ d'application de l'assurance chômage ainsi que les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Sont exclues les entreprises :

- ayant licencié pour motif économique dans les 6 mois précédant l'embauche ;
- ayant licencié un salarié en CDI sur le poste sur lequel est envisagée l'embauche en CIED ;
- n'étant pas à jour du versement de ses cotisations et contributions sociales.

Les conditions de travail

Salariés à part entière, les titulaires d'un CIED bénéficient des mêmes conditions de travail que les autres employés de l'entreprise et de l'ensemble des conventions et accords collectifs de l'entreprise.

La rémunération

Les salariés en CIED sont rémunérés conformément aux dispositions conventionnelles de l'entreprise, à savoir au moins au SMIC horaire ou au minimum conventionnel.

L'accompagnement et la formation du bénéficiaire

Le CIED comporte des actions d'accompagnement nécessaires à la réalisation du projet professionnel de la personne. Elles peuvent être mentionnées dans la demande d'aide. L'employeur s'engage alors à les mettre en œuvre pendant la durée du contrat pour favoriser l'accès rapide à un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois). Il établira aussi une attestation d'expérience professionnelle et la remettra au salarié un mois avant la fin de son contrat.

POUR TOUTE INFORMATION, CONTACTEZ VOTRE AGENCE PÔLE EMPLOI,
VOTRE MISSION LOCALE OU CAP EMPLOI 03

• Montluçon sud
04 70 02 34 02

(ville et agglomération)

• Montluçon nord
04 70 08 18 35

(secteur rural)

• Moulins - 04 70 48 14 50

• Varennes-s/Allier

04 70 47 37 33

• Vichy - 04 70 30 19 91

• Mission locale - Moulins

04 70 48 26 50

• Mission locale - Vichy

04 70 30 15 30

• Mission locale - Montluçon

04 70 05 28 74

• Cap Emploi 03

04 70 45 32 95